

## **Perica Domijan**

Professeur de français et d'italien à la Faculté de tourisme et de commerce extérieur,  
Dubrovnik

# **QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE "RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE, CONSUL FRANÇAIS À CORON, À L'ÉGARD DE LA RÉPUBLIQUE DE RAGUSE EN 1766"**

**PARVA DOMUS RAGUSA SED SUFFICIT ORBI**

**/Inscription du XVII e siècle/**

UDK/UDC: 949.75

JEL klasifikacija/JEL classification: N43

Stručni rad/Professional paper

Primljeno/Received: 8. studenog 2000./November 8, 2000

Prihvaćeno za tisak/Accepted for publishing: 22. veljače 2001./February 22, 2001

### **Sommaire**

*Dans cette oeuvre il y a un peu d 'histoire de la célèbre République de Raguse. Il s'agit, d'après un éminent historiographe croate, d'un important rapport sur la République, écrit vers l 'année 1766 par un diplomate français à Dubrovnik. Son rapport est composé et divisé en douze chapitres.*

*On n'a pas l'intention ici d'énumérer et de spécifier tous ces chapitres, mais on choisira quelques-uns entre eux qui pourraient intéresser plus particulièrement les lecteurs de ce périodique, c'est-à-dire, jeter un coup d'oeil sur les observations de l 'auteur sur les problèmes de l'économie et du commerce, de la situation de la marine, des revenus et finances de la République, etc. à l'époque de son mandat consulaire à Dubrovnik.*

*Quand on fait une analyse ou bien une critique de ce rapport il faut poser tout de suite une question sur laquelle les historiens ne sont pas tout à fait d'accord même aujourd'hui: faut-il douter de son authenticité étant donné que la présence de ce consul français ne plaisait pas du tout aux autorités ragusaines pendant son séjour de six ans à Dubrovnik - bien au contraire - le Sénat a fait valoir toute son autorité de le faire expulser de la Ville. Pourquoi? On va chercher de l'expliquer dans cette oeuvre.*

**Mots clé: consul français, observations, République de Raguse, commerce, rapport.**

## INTRODUCTION

Qui fut enfin ce mystérieux consul français à Dubrovnik? Son nom est Monsieur André Alexandre Le Maire. Il était diplomate de carrière et dans la Cour française très estimé comme un bon et consciencieux employé d'Etat. Il fut dénommé Consul de la nation française à Dubrovnik en mars de 1758, mais il a écrit son rapport de la République comme consul français à Coron /Péloponnèse/ avant 1766, alors peu après son départ de Dubrovnik. Là-bas il a mis peu à peu ses mémoires sur le papier et peut-être les notes qu'il a portées avec lui.

On a déjà dit qu'il n'était pas bienvenu à Dubrovnik, par contre, les autorités ont utilisé toutes leurs forces pour le faire chasser. Elles y ont réussi après une guerre diplomatique qui a duré plus de six ans.

Cette nomination alors, n'aurait pas pu plaire au Sénat parce que le consul français pourrait protéger les intérêts de son pays et ceux de la colonie de ses négociants à Dubrovnik. Sa présence augmenterait de nouvelles pressions et exigences françaises ainsi que des privilèges commerciaux.

Les Français considéraient que les Ragusains étaient les tributaires des Turcs ce qui les a rendu offensés et irrités et en même temps intensifié leur mauvaise disposition et antipathie bien connue vers les représentants des pays étrangers dans lesquels ils n'ont vu qu'une sorte de contrôle qu'ils ne souhaitaient pas.

Dans l'éloignement où se trouvait la France de Dubrovnik, il ne se présentait pas au premier coup d'oeil des motifs suffisants pour décider qu'elle puisse s'intéresser à son sort. Mais la France connaissait parfaitement la situation où étaient les choses: la conquête de ce pays ne pourrait guère convenir qu'au Grand Seigneur /les Turcs/, à la maison d'Autriche et à la république de Venise.

De toutes les révolutions, dit Le Maire, auxquelles cette République est exposée, celle de passer sous la domination vénitienne est la seule désirable et utile pour les Français. Il nous a prouvé cette "vérité": l'exportation que les Ragusains font des marchandises de Bosnie et de Valachie, qui monte à deux millions de livres par an, serait réduite à bien peu de choses, parce que les marchands vénitiens ne trouveraient pas la même sûreté que les premiers qui se titrent de sujets du Grand Seigneur à parcourir ces provinces, ni les mêmes rabais sur les douanes, et que leur monnaie ne leur donnerait pas un profit de 15 à 20 pour cent dont les Ragusains jouissent sur celle qui se frappe chez eux.

Ces marchandises prendraient de nouvelles routes: elles reflueraient vers les échelles de Salonique, Andrianople et Constantinople et formeraient un accroissement de commerce pour les négociants français établis dans ces échelles. La marine ragusaine tomberait entièrement et leur cabotage y gagnerait.

Il y a vingt ans que les Français jouissaient presque en entier de cette branche lucrative de navigation; la concurrence des Ragusains l'a affaiblie. Elle reprendrait aisément vigueur, parce que les Vénitiens pouvant appliquer leurs bâtiments à d'autres emplois ne mettraient pas toute leur attention à ce seul objet.

Le commerce, la marine et la balance du pouvoir en Italie exigent donc de la part de la France une certaine attention sur les changements auxquels la République de Raguse peut être sujette et quelques efforts pour prévenir ceux qui seraient nuisibles aux intérêts de cette couronne.

## MARINE

D'autre part, continue Le Maire, que cette république, reste telle quelle est il n'a aussi pour la France point d'inconvénient.

Ses ports ouverts à la France lui procureront une nouvelle branche de commerce dans la Bosnie et dans la Valachie, dont la principale utilité serait un accroissement dans la consommation du produit de ses manufactures; mais quand même les "ombrageux" Ragusains s'obstineraient à refuser aux Français l'entrepôt de leurs marchandises, la privation de ce nouveau commerce ne serait pas d'une fort grande conséquence. Ce n'est que dans les progrès de leur marine, que les Français pourraient trouver du dommage réel. Il n'est pas impossible alors de faire naître secrètement des obstacles qui réduiraient cette marine à une concurrence moins nuisible.

Mais, dans l'époque de la libre navigation en faveur des Ragusains, leur marine commença à augmenter. La guerre de 1745 leur fut favorable. Ils remplacèrent tout à fait les Français dans le cabotage du levant. Ici Le Maire devait reconnaître que la marine ragusaine de son temps était brillante et solide en dépit de sa petitesse. On pourrait dire que la mer est couverte de leurs bateaux et que le pavillon de St. Blaise est admis et recherché dans toutes les parties du monde. Comme c'est celui de tous les pavillons neutres qui a été le moins insulté par les armateurs anglais, chacun s'empresse de l'affréter. On le paye bien, et la République regorge en quelque façon des richesses que ses bateaux lui apportent.

En ce qui concerne leur marine, les Ragusains y ont acquis en peu de temps la même habileté et les mêmes talents qu'ils appliquent au commerce - ce qu'on va voir un peu plus tard.

Navigateurs très médiocres, selon Le Maire, quant à la science, ils ont des ressources infinies pour se procurer de bons voyages et pour amasser beaucoup d'argent. Simples et insinuants, ils ont su se relier secrètement d'intérêt avec les négociants de Venise, de Livourne, de Gênes et d'Espagne, et au moyen de ces associations tacites ils font naviguer leurs vaisseaux par toute la Méditerranée et dans une grande partie de l'océan. Le nombre connu de leurs bateaux était alors d'environ cent dix, tous d'une grosse portée. Comme le prétendaient certains, on pourrait

croire que ce nombre allait jusqu'à cent cinquante, mais qu'ils le cachaiert aux étrangers.

Le Sénat sentait bien qu'un trop grand accroissement dans sa marine provoquerait de l'ombrage aux puissances commerçantes de l'Europe et a établi une loi par laquelle il n'est permis de construire qu'un ou deux vaisseaux par an, indépendamment des vieux, que l'on pouvait librement remplacer, Cette loi n'était pas coactive jusqu'à un certain point envers les nobles qui avaient du crédit. C'est la noblesse qui y avait la meilleure part ainsi qu'au commerce.

## COMMERCE

Dans ce chapitre Le Maire nous a donné une image peut-être la plus véritable de toutes ses observations car elle correspond le plus souvent aux autres sources historiques traitant le même sujet. Il était très sincère en nous disant tout d'abord que de toutes les professions celle, qui a été cultivée le plus constamment par les Ragusains, était le commerce. Ils y appliquent tous leurs soins et les talents, et ils y réussissent.

En effet, on ne peut pas dire qu'ils soient des négociants très entreprenants, capables de combiner les projets les plus compliqués parce que le commerce qu'ils font a des bornes très étroites, proportionnées à leurs moyens et aux connaissances, mais, ce qu'ils font ils le font si bien qu'il serait impossible aux autres nations de leur disputer d'habileté et qu'elles en pourraient être envieuses.

Les Ragusains, confinés dans un pays plutôt aride, obligés d'acheter et d'importer tout ce qui sert à leur existence, n'ont eu dans tous les temps d'autre ressource que le commerce.

Ce sont les nobles qui sont les principaux commerçants, ainsi que dans toutes les autres républiques aristocratiques. Leur intelligence et leur pouvoir les font prévaloir sur les autres classes de l'état. On voit même une différence notable entre eux, qui dérive de la supériorité des cabales. Ceux, dont la faction prédomine, pendant un temps négocient à toute outrance, et s'enrichissent, tandis que le parti contraire languit dans l'inaction et dans la médiocrité.

Le commerce actuel des Ragusains consiste uniquement à extraire les marchandises que produisent les provinces turques voisines de leur état, telles que la Bosnie, Albanie, Valachie, Macédonie etc. à les envoyer vendre à Venise, à Ancône, et dans le royaume de Naples, et à tirer leurs retraits en argent comptant, de sorte que pour parler en termes de négoce, ils n'ont que l'exportation et point d'importation.

Le mécanisme de ce commerce n'est pas complexe, pas même savant, mais l'exploitation en est épineuse. Pour savoir attraper les Turcs et pour ne pas se laisser prendre dans les pièges, il faut des gens fins et déliés. Les Ragusains sont les meilleurs maîtres de ce genre. Avec peu

d'argent et beaucoup d'activité ils font du chemin et de la fortune de grands négociants.

Le commerce de Turquie leur donnait autrefois de grands profits. Ils envoyaient des factures qui achetaient sur les lieux à très bas prix, et ils gagnaient à la revente plus de cent pour cent; mais, depuis 20 ou 30 ans les Turcs ont ouvert les yeux et venaient eux mêmes à vendre leurs marchandises. Ils savaient les prix courants des marchés étrangers et quand il ne leur convenait pas de livrer à Dubrovnik, ils venaient à Venise et à Ancône. La concurrence des Turcs est devenue fatale aux Ragusains. La somme de commerce a accru considérablement, et les profits ont diminué.

À la douane de Dubrovnik il entre annuellement la valeur de deux millions de livres de France en marchandises de sortie qui consistent en quatre articles: des laines, des cires, des cordouans et des cuirs. Tout cela se transporte aux places citées ci-dessus, parce que les négociants de Dubrovnik ne connaissent pas d'autres canaux et ne se soucient pas d'en ouvrir de nouveaux.

Le retrait de ces marchandises vient en argent comptant, en une espèce nommée Viselini, qui n'a de cours qu'en Turquie. La République y percevait un droit et les frais de main d'oeuvre. Cette monnaie attire à Dubrovnik des marchandises qui n'y venaient pas avant, et soit que le commerce se fasse par les Ragusains ou par les Turcs, elle absorbera insensiblement toutes les productions de la Turquie en Europe quand elles pourront y être transportées sans obstacles.

L'établissement de la monnaie nommée Viselini et le produit de la marine qui consiste dans la taxe des bâtiments et dans la recette des consulats, ont beaucoup accru les revenus publics.

On a déjà dit que Dubrovnik n'avait point de commerce d'entrée. On pourrait pourtant mettre sous ce titre les denrées qui se consomment dans l'état, mais c'est un commerce destructif qui emporte l'argent que l'autre fait entrer. Très peu de pauvres Ragusains qui tenaient les boutiques étaient en possession du second ce qui épuisait le pays, empêchait qu'il ne soit fourni d'assortiments convenables et réduisait les boutiquiers à faire des fréquentes banqueroutes.

Le Maire enfin réplique comme toujours qu'à défaut des Ragusains, les étrangers, et principalement les Français, pourraient tenter un commerce d'entrée, qui ne serait pas indifférent. Il aurait pour but l'introduction des draperies de France, des cafés, des sucres et d'autres productions des colonies dans les parties de la Bosnie et de la Valachie qui s'approvisionnent aux marchés de Venise et d'Ancône. On a déjà fait quelques tentatives à ce sujet. Elles n'ont pas réussi parce que le gouvernement en général et presque tous les nobles s'y sont opposés. Ils ont craint de voir leur propre commerce envahi par les étrangers et d'exposer à la critique du monde le désordre qui regne chez eux. Ils ont aussi déconcerté les projets de deux négociants français qui sont venus

s'établir à Dubrovnik et ont beaucoup contribué à la décadence de leur fortune.

Et finalement, rien n'a été plus sensible et plus chagrinant à la République que l'envoi d'un consul français. Cette démarche semble leur annoncer des vues plus étendues pour l'avenir. Ils ont déjà fait et feront tout ce qui dépendra d'eux pour se tirer cette épine du pied.

## REVENUS ET FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

Cet article est le plus difficile à traiter surtout pour des étrangers ne pouvant jamais y pénétrer ni acquérir aucune certaine connaissance, parce que les détails échappent toujours à leurs recherches et les documents sont presque tout à fait inaccessible.

On sait à peu près sur quels objets sont assignés les revenus de la République, et l'on peut hasarder une conjecture en évaluant le total de ce qu'ils rendent; mais il est impossible de déterminer justement ni ce total, ni chacune des parties qui le composent.

La République percevait des cens sur les terres qui lui appartiennent et exige un droit sur les huiles et sur les vins. Les autres productions du pays sont franches. Elle percevait aussi un droit sur les bestiaux qui vont à la boucherie ou qui se vendent dans la ville.

Elle a le privilège exclusif de vendre du sel aux Turcs de Bosnie. À cet effet elle entretient des salines à Ston, mais la plus grande partie de ce sel lui vient de Malte et de Sicile. Tous les Turcs généralement, qui apportent des denrées et des marchandises, sont obligés d'en charger leurs animaux de retour. Le prix est fixé. On prélève sur ce prix le montant de l'achat et des frais, et le profit se partage entre la République et le pacha de Bosnie, qui tient un receveur pour l'exiger.

Elle reçoit les douanes sur toutes les marchandises qui entrent et qui sortent. Ces douanes varient suivant la qualité des marchandises. Il n'y a pas de tarif public, et par cette raison les étrangers qui n'ont pas d'expérience, sont souvent traités avec rigueur, lorsque la République a intérêt d'empêcher l'introduction de leur commerce.

La République ne fait battre que des monnaies d'argent pour l'usage du pays, et se sert pour l'or du sequin vénitien. La plus haute monnaie d'argent vaut 50 sols et la plus basse cinq liards. Celle-ci se subdivise en six pièces de cuivre dont chacune vaut deux deniers et demi. Il y a une monnaie d'argent de 3 sols 9 deniers qui porte d'un côté une tête couronnée avec la légende Sigismundus III. D. G. Rex Po. M. D. L. et au revers la ville de Riga avec la légende 1592. gros. arg. trip. civi. Rige. Les Ragusains en ont frappé tout récemment sans rien changer ni à l'empreinte ni à la date. Le Maire ignore en quel temps et pourquoi il leur a été concédé le privilège singulier de se servir du coin d'un roi de Pologne et d'une ville étrangère.

La navigation forme un nouvel article dans ses revenus. Les bateaux payent chaque année à raison de 30 s. par tonneau, les capitaines sont taxés à 45 tt. /talents/ par tête, les officiers subalternes à 22 tt. et les matelots à 11 tt.

Les consulats du levant lui fructifient aussi. Les consuls sont appointés fort modiquement et lui rendent compte des droits dont ils sont les exacteurs.

Tous ces objets réunis et quelques autres petits articles qui ne méritent pas d'entrer en ligne de compte, ou qui sont ignorés, forment la totalité des revenus annuels de la République que l'on peut évaluer, sans trop errer à environ 400 mille livres monnaie de France; ses dépenses annuelles et ordinaires n'en consomment pas la moitié. Il ne faut pas s'étonner de cette modestie de dépenses. Les officiers du dedans ont de très petits gages. Le Recteur qui est le chef et le prince de la République n'a de fixe que 50 sols par jour. Les citadins qui remplissent les offices de chanceliers, de greffiers, de commis aux douanes, et toutes les autres places subalternes, n'ont que 5, 10 et 15 sols par jour au plus. Les magistrats servent gratis. Il n'y a que les 3 secrétaires, les 3 médecins et les 2 chirurgiens qui reçoivent des appointements honnêtes; les moindres sont 550 tt. et les plus forts 1.500 tt. par an.

La République a quelques fois des dépenses extraordinaires à faire, occasionés le plus souvent par les prétentions exorbitantes des Turcs, qu'il faut éluder à force d'argent. La caisse d'épargne y supplée.

On dit que le corps aristocratique qui s'est vu souvent exposé à être subjugué par les Turcs ou par les Vénitiens et qui ne voudrait vivre sous les lois d'aucune de ces deux puissances, projette, si le danger devenait inévitable, de partager le trésor également entre ses membres, au moyen de quoi chacun prendrait le parti d'aller s'établir où il lui conviendrait le mieux. On suppose alors que les épargnes qui se prennent sur les revenus publics soient réservées pour un besoin plus pressant encore que celui de subvenir aux dépenses extraordinaires.

## CONCLUSION

Les historiens d'aujourd'hui considèrent le rapport de Monsieur Le Maire en général plutôt partial et négatif qu'objectif et vraisemblable. En tout cas, la période dans laquelle il a vécu à Dubrovnik était difficile et pleine de contrastes. L'esprit factieux, la terreur et la lutte des groupes isolés pour le pouvoir dont il parle était la réalité. Le danger de l'anarchie totale était évident entre les maisons aristocratiques, surtout entre la "vieille" et la "nouvelle" aristocratie. Les nobles étaient complètement désunis et mis en désaccord.

Allors, s'il avait vécu à Dubrovnik dans une autre période, son rapport aurait été sans doute plus favorable. Quand même le dernier jugement doivent le donner les historiens de Dubrovnik, parce que la découverte de la vérité soit-elle agréable ou désagréable signifiera la contribution à la science.

AMICUS PLATO, AMICUS CICERO, SED MAGIS AMICA  
VERITAS!

**BIBLIOGRAPHIE**

- ČASOPIS "DUBROVNIK" br. 6/74. - "O Dubrovniku i Dubrovčanima 1766" - André Alexandre Le Maire /prijevod Z. Šundrice/
- JELAVIĆ, V. - "O dubrovačko-franceskim odnosima u god. 1756-1766" Glasnik Zemaljskog muzeja XVI/4, Sarajevo, 1906.
- KRIZMAN, B. - "Diplomati i konzuli u starom Dubrovniku", Zagreb, 1957.
- LJUBIĆ, Š. - "Starine" /XIII/, serija JAZU, 1881.

***Perica Domijan, prof.***

Predavač za francuski i talijanski jezik na Fakultetu za turizam i vanjsku trgovinu u Dubrovniku

**NEKA ZAPAŽANJA O "IZVJEŠTAJU GOSPODINA LE MAIRE-A, FRANCUSKOGA KONZULA U KORONU O DUBROVAČKOJ REPUBLICI 1766. G."**

***Sažetak***

*U ovome radu nalazi se djelić prošlosti slavne Dubrovačke Republike. Radi se prema mišljenju poznatoga hrvatskog povjesničara Š. Ljubića, o vrlo važnome izvještaju o Republici, kojega je oko 1766. g. napisao jedan francuski diplomat u Dubrovniku. Svoj izvještaj je sastavio i podijelio u dvanaest poglavlja.*

*Ovdje neće biti spomenuta i opisana sva ta poglavlja, tek će se odabrati neka od njih koja bi po svojoj specifičnosti mogla više zanimati čitatelje ovog časopisa. Naime, u vrijeme svoje konzularne službe, taj francuski diplomat nije dao prikaz samo društveno-političkih prilika, nego se osvrnuo i na probleme privrednoga, trgovačkog i pomorskog života Dubrovnika tog vremena.*

*Kad se danas rade analize ili daje kritika ovoga izvještaja, odmah se postavlja pitanje oko kojega se suvremeni povjesničari u potpunosti ne slažu, a to je - treba li sumnjati u njegovu vjerodostojnost budući da se nazočnost francuskoga konzula za vrijeme njegovog boravka od šest godina ni u kojem slučaju nije svidala dubrovačkim vlastima - baš naprotiv, dubrovački Senat je uložio sve svoje napore i svoj ugled da ga se istjera iz grada. Zašto je to bilo tako, pokušati će se razjasniti u ovome radu.*

***Ključne riječi: francuski konzul, Dubrovačka Republika, izvještaj, trgovina***

***JEL klasifikacija: N43***

**Perica Domijan, BA**

Faculty of Tourism and Foreign Trade, Dubrovnik

## **OBSERVATIONS ON LE MAIRE'S 1766 REPORT ON THE DUBROVNIK REPUBLIC**

### **PARVA DOMUS RAGUSA SED SUFFICIT ORBI (A 17th century inscription)**

#### **Summary**

*This paper contains part of the history of the famous Dubrovnik Republic. According to the renowned Croatian historian, Š. Ljubić, this is a very important report on the Republic, compiled in 1766 by the French consul, La Maire, at his office in Dubrovnik. His report consists of twelve chapters.*

*This paper deals only with the chapters which, because of their specific contents, may be of interest to the journal readers. This French diplomat does not give only a review of the then socio-political situation, but he also refers to economic, trade, and maritime problems of that time.*

*Today's analyses and critiques of this report raise a question among contemporary historians as to its authenticity, for the consul's six-year stay in Dubrovnik was not to the satisfaction of the Dubrovnik authorities. What is more, the Dubrovnik Senate made every effort to dispel him from the city, and this paper attempts to give the reasons for this.*

**Key words:** *French consul, the Dubrovnik Republic, report, trade, maritime affairs, economy, Senate, to dispel.*